

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 5 novembre 2018

Convocation du : 29 octobre 2018

Objet : **GESTION DU PERSONNEL –service petite enfance**
Création d'un poste d'agent social.

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche-des-Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme. Monique BARTHELEMY, secrétaire.

Etaient présents : Jean-Marie Bernard, Jacques Francou, Sébastien Simion, Alain Froget, Thierry Fodera, Monique Barthélémy, Bernadette Lapeyre, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Roger Aquino, Guy Jullien, Michel Truc, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Jean-François Contoz, Thierry Gau, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Brioulle, Pierre Schiazza, René Moreau, Jean-Paul Artigues, Michel Gaudy, Joël Bourbousse, Nathalie Ferrere, Franck Gatounes, Jacqueline Marcellin, Bernadette Saudemont, Marc Ventre.

Etaient absents : Jean-Paul Bellet, Alain Laurens, Michel Mescle, Françoise Galmiche et Michel Gaignaire.

Pouvoirs : Françoise Pinet absente a donné pouvoir à Sébastien Simion,
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau,
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Maurice Chautant.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la CC Buëch Dévoluy sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Considérant les besoins actuels des services petite enfance, le Président propose de créer un emploi d'agent social d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Ce poste sera pourvu au 1^{er} février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- de créer le poste d'agent social à temps complet,
- a pris acte que ce poste sera pourvu au 1^{er} février 2019.

- autorise le Président à engager toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre

Votants : 33 dont 3 pouvoirs	Pour : 33	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20181105-Db134_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2018
Affichage : 14/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Jean-Marie BERNARD

